

Actes domaniaux délivrés sans mise en concurrence préalable pour des considérations de droit ou de fait entrant dans le cadre des dispositions des articles L2122-1-1 dernier alinéa et/ou L2122-1-3 4ème alinéa du code général de la propriété des personnes publiques

1) Acte n° THI-2020-01

Localisation : Port de Thionville Illange
Type de bien : terre-plein nu de 170 m²
Redevance annuelle H.T. : 8 120 €
Durée : 12 ans
Date de renouvellement de l'occupation : 01/01/2020
Motif de la non mise en concurrence : *A la suite à l'introduction de l'article L.2122-1-3-1 par la loi du 23/11/2018, l'article L. 2122-1-1 du CG3P n'est pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public*

2) Acte n° THI-2020-02

Localisation : Port de Thionville Illange
Type de bien : terre-plein nu de 40 281 m²
Redevance annuelle H.T. : Selon tarif public
Durée : 20 ans
Date de renouvellement de l'occupation : 01/03/2020
Motif de la non mise en concurrence : *Autres emplacements et surfaces équivalents disponibles à proximité immédiate.*

Pour toute question, vous pouvez contacter

CFNR Metz,
Concession des Ports de Moselle,
Zone Portuaire Metz - La Maxe, Terminal 2,
2 rue de la Darse
CS 82042
F-57051 Metz Cedex 2
Christine Wustmann, Responsable administratif
christine.wustmann@cfnr-concession.fr ou 03 87 61 64 81.